



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 06 2026

N°2026 06 15

Objet : Comité des Fêtes - Convention de partenariat entre la Ville de Saône et l'Association Familles Rurales

Nombre des membres :

- * En exercice : 23
- * Présents : 20
- * Ayant donné procuration : 3
- * Ayant pris part au vote : 22

Date de convocation le 18/06/2026

Date de publication le 26/06/2026

L'an deux mille vingt-six le vingt-trois juin à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Guy DEVAUX, sous la présidence de M. Lylian CALVAT, maire, pour la session ordinaire du mois de juin 2026.

Présents : Mesdames et Messieurs les membres en exercice :

Marlène BAUD, Lylian CALVAT, Valérie COURCIER, Jérôme CUCHE, Yoran DELARUE, George DROUHARD, Daniel FABREGUES, Karine GOMES, Fanny GROSGURIN, Hélène LAMY, Marc LECAILLE, Cyril MARECHAL, Gilles MOITON, Alexandra PARRENIN, Florence RANALLI, Marion REDEL, Samuel RIARD, Nadine SAUVONNET, Catherine VIDONI, Anaïs ZUPANCIC-GREBERT

Excusés donnant pouvoir :

Fabrice GALPIN donnant pouvoir à Lylian CALVAT
David LAMBEY donnant pouvoir à Marlène BAUD
Titouan PICARD donnant pouvoir à Karine GOMES

Secrétaire de séance : Madame Marlène BAUD

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de convention de partenariat entre la Ville de Saône et l'Association Familles Rurales, annexé à la présente délibération ;

Considérant la volonté de la commune de faciliter l'encaissement des recettes lors des manifestations qu'elle organise ;

Considérant que l'Association Familles Rurales de Saône propose de mettre gracieusement à disposition de la commune un terminal de paiement électronique (TPE) ainsi qu'un fonds de caisse ;

Considérant que cette mise à disposition permettra à la commune de disposer d'un moyen de paiement adapté aux besoins de ses manifestations et de répondre aux attentes des usagers ;

Considérant qu'il convient de formaliser les modalités de cette mise à disposition au moyen d'une convention de partenariat ;

David LAMBEY ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire,

Par 22 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** la convention de partenariat entre la Ville de Saône et l'Association Familles Rurales relative à la mise à disposition d'un terminal de paiement électronique (TPE) et d'un fonds de caisse, annexée à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution ;
- **DE PRECISER** que cette convention est conclue pour une durée d'un an à compter de sa signature, renouvelable par accord exprès des parties.

Fait et délibéré à Saône, le 23 juin 2026

Lylia CALVAT
Maire de Saône

